**Département du Rhône**
**Commune de Montrottier**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**En exercice : 15**
**Présents : 14**
**Votants : 15**

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**
Le **QUINZE OCTOBRE**
Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire
Date de la convocation du Conseil municipal : **9 octobre 2026**
**Etaient présents** : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Amélie RACLE, Thomas BONNIER, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.
**Membre absent excusé ayant donné pouvoir :** Elodie GARIN donne pouvoir à Laura JOURNET.
**Secrétaire de séance** : Thomas BONNIER.

**2026-75**

# Organisation des opérations de recensement de la population 2027 – Recrutement des agents recenseurs.

**Monsieur le Maire expose :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,
**Vu** la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
**Vu** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
**Vu** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V),
**Vu** le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
**Vu** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
**Vu** l'arrêté du 5 août 2003 modifié portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
**Considérant** que la commune de Montrottier fait partie des communes qui seront recensées en 2027, et qu'elle doit, à ce titre, mettre en place l'organisation nécessaire à la réalisation de cette mission d'intérêt général,

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la création de trois postes afin de permettre le recrutement de trois agents recenseurs vacataires au titre des opérations de recensement 2027 dont la nomination sera effectuée par arrêté du Maire.**

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante (montants exprimés en € brut) :

- 1,05 € par feuille de logement remplie et collectée,
- 1,71 € par bulletin individuel rempli et collecté,
- Forfait de 60 € par séance de formation,
- Forfait de 80 € pour la tournée de reconnaissance,
- Forfait de 150 € pour les frais de déplacement.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20261015-DE2026-75-DE
Date de réception préfecture : 02/11/2026

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** la création de trois postes d'agents recenseurs vacataires,
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante (montants exprimés en € brut) :

- 1,05 € par feuille de logement remplie et collectée,
- 1,71 € par bulletin individuel rempli et collecté,
- Forfait de 60 € par séance de formation,
- Forfait de 80 € pour la tournée de reconnaissance,
- Forfait de 150 € pour les frais de déplacement,

- **DIT** que la rémunération des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus**
**Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Jean-François POISSON**

MAIRIE DE MONTROTTIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
69770 (Rhône)

**Le secrétaire de séance,**

**Thomas BONNIER**

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20261015-DE2026-75-DE
Date de réception préfecture : 02/11/2026